

CONCOURS DE CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES



Ministère de la relance économique,
de l'économie bleue,
de la politique numérique, de la
promotion des investissements

**CONCOURS DE CRÉATION
ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DES ENTREPRISES**

Le gouvernement de la Polynésie française, dans le cadre de ses actions en faveur de la relance économique, souhaite renforcer son soutien à la création et au développement d'entreprises dans des secteurs particulièrement favorables au développement économique.

La volonté publique est de définir un cadre permettant de stimuler le développement de projets s'inscrivant en soutien au développement durable du Pays.

Dans ce contexte, la Polynésie française lance en 2016 trois « Concours de Création et Développement Economique des Entreprises ».

**CONCOURS DE CRÉATION
ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DES ENTREPRISES**

Les projets candidats doivent viser des retombées économiques directes sous forme de produits, procédés, services et technologies, ainsi que des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières et en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Les projets attendus doivent être porteurs de perspectives d'activité et d'emploi dans les domaines de :

1. L'Agroalimentaire ;
2. L'Economie circulaire ;
3. Le Numérique.

Le soutien apporté aux projets par la Polynésie française se fait sous forme de prix en numéraire attribués aux lauréats sélectionnés par un jury.

Le montant total des prix attribués de **13,5 M FCP** par thématique est réparti sur les **6 meilleurs projets** sélectionnés par le jury sur la base des évaluations d'un comité d'expertise.

La répartition du montant des prix par projet lauréat/thématique est fixée comme suit :

1° Lauréat : Attribution de 5 M FCFP ;

2° Lauréat : Attribution de 4 M FCFP ;

3° Lauréat : Attribution de 3 M FCFP ;

3 Prix d'encouragement : Attribution de 500 000 FCPF chacun.

Composition du jury des 3 « Concours de Création et Développement Economique des Entreprises » :

- 1. Le ministre en charge de la relance économique / de l'économie numérique ou son représentant, président du jury ;**
- 2. Le directeur de la CCISM ou son représentant ;**
- 3. Le président de la CGPME ou son représentant ;**
- 4. Le président du MEDEF ou son représentant ;**
- 5. Le directeur de la SOFIDEP ou son représentant ;**
- 6. Le directeur de la DGAE ou son représentant. Pour le domaine du numérique, le directeur de la DGEN ou son représentant ;**
- 7. Le président du Pôle d'Innovation « Tahiti Fa'ahotu » (prestataire d'accompagnement pour l'organisation des concours) ou son représentant.**

1/ Objet du « Concours Agroalimentaire 2016 »

Stimuler la création, le développement et la mise sur le marché de projets économiques et/ou la réalisation d'investissements structurants dans le secteur agroalimentaire tout en soutenant une alimentation sûre, saine et durable **avec pour objectif notamment :**

✧ **D'accélérer la modernisation de ses procédés ou outils de production pour la fabrication de produits ;**

ou

✧ **La création ou la mise en œuvre de nouveaux produits ou services.**

2/ Objet du « Concours Economie Circulaire 2016 »

Stimuler les méthodes de réduction de la consommation de matières premières et d'énergies en améliorant leur utilisation et en promouvant une consommation responsable. Sans être restrictives, les thématiques suivantes pourront par exemple être abordées :

- ✧ **Energie (production et/ou économie)** - ex. : méthanisation pour le traitement des rejets organiques et la production d'énergie renouvelable sous forme de biogaz ;
- ✧ **Agroalimentaire** - ex. : recyclage des déchets organiques pour l'alimentation animal et ou engrais ;
- ✧ **Emballages** : activité de proximité où la ressource matière est essentiellement réutilisée à un niveau local éventuellement.

3/ Objet du « Concours Numérique 2016 »

Stimuler la création, le développement et la mise sur le marché de projets numériques innovants ou d'intégration originale au contexte de la Polynésie française. Développer de nouveaux produits ou services disruptifs par leur contenu, leur procédé de réalisation, leur modèle économique ou leur expérience proposée.

Les projets peuvent relever entre autres de :

- ✧ **La création et le développement** de produits ou services (prévention, formation, information) ;
- ✧ **Solutions** visant à renforcer la compétitivité ;
- ✧ **La mise en place** d'outils collaboratifs favorisant le développement de la filière numérique.

Calendrier 2016 des « Concours de Création et Développement Economique des Entreprises »

- ✧ **Jeudi 8 septembre** : ouverture des 3 Concours ;
- ✧ **Mercredi 26 octobre 12 heures (midi)** : clôture du dépôt des dossiers de candidature ;
- ✧ **Du jeudi 27 octobre au jeudi 03 novembre** : analyse des dossiers reçus par un comité d'expertise ;
- ✧ **Vendredi 04 novembre** : réunion du jury pour présélection et classement des 6 projets « nominés » ;
- ✧ **Vendredi 15 novembre** : audition des 3 meilleurs porteurs de projets « nominés » et classement des lauréats par le jury ;
- ✧ **Vendredi 18 novembre** : annonce officielle des lauréats, remise des prix.

CONCOURS DE CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES

- ✧ Les candidats doivent s'inscrire auprès du Pôle d'Innovation Tahiti Fa'ahotu par email, info@tahitifaahotu.pf ou par courrier, BP 118 98713 PAPEETE pendant la période d'ouverture des candidatures.
- ✧ Les dossiers de candidature sont disponibles sur demande par mail à Tahiti Fa'ahotu : info@tahitifaahotu.pf ou sur les sites www.tahitifaahotu.pf / www.presidence.pf / www.dgae.gov.pf / www.dgen.pf

CONTACTS

TAHITI FA'AHOTU

41 rue du Docteur Cassiau

BP 118 - 98713 PAPEETE

- Bernard Costa (bcosta@tahitifaahotu.pf) Tél. : 87 74 02 58
- Lina Huan (tahitifaahotu.innovation@gmail.com) Tél. : 87 79 33 27

